

COMMUNE D'AYDOILLES

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

I. Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Cet article prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Aydoilles ; elle est disponible sur le site internet de la ville : <https://www.mairie-aydoilles.com>. Elle peut être consultée sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures au public.

Le Compte Administratif 2018 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2018 a été approuvé le 03 avril 2019 par le conseil municipal.

II. Les recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère Général	178 747,35	Atténuations de charges	396,00
Charges de personnel	294 173,82	Produits des services	62 361,68
Autres charges de gestion courante	118 419,61	Impôts et taxes	408 197,31
Atténuations de produits	86 792,00	Dotations, subventions et participations	201 854,18
Charges financières	15 311,13	Autres produits de gestion courante	53 355,24
Charges exceptionnelles	7 317,00	Produits financiers	5,06
		Produits exceptionnels	7 884,72
TOTAL dépenses réelles	700 760,91	TOTAL recettes réelles	734 054,19
Opérations d'ordre (amortissements)	11 697,47	Opérations d'ordre (amortissements)	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	712 458,38 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	734 054,19 €

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
Remboursement des emprunts (Capital)	45 518,20	Dotations, fonds divers et réserves	27 376,28
Immobilisations incorporelles	2 775,60	Subventions d'investissement	68 129,66
Subventions d'équipements versés	0,00	Emprunts dettes et assimilés	0,00
Immobilisations corporelles	11 113,01	Immobilisations en cours	548,88
Immobilisations en cours	14 323,40		
TOTAL dépenses réelles	73 730,21	TOTAL recettes réelles	96 054,82
Opérations d'ordre (amortissements)	0,00	Opérations d'ordre (amortissements)	11 697,47
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	73 730,21 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	107 752,29 €

III. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes réelles de fonctionnement 2018 représentent **734 054,19** euros.

Elles correspondent essentiellement aux sommes encaissées

- au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location de salle...),
- aux redevances d'occupation du domaine public,
- aux encarts publicitaires pour le bulletin communal,
- aux impôts locaux,
- aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions ou prestations de services, et attribution de compensation,
- aux remboursements du personnel en contrat aidé,
- aux loyers des cellules commerciales communales,
- à l'excédent du budget annexe de la forêt,
- aux remboursements des assurances en cas de sinistre ou de maladie des agents.

Les taux des impôts locaux pour 2018 :

- . Taxe d'habitation : 10,22%
- . Taxe foncière sur le bâti : 10,42%
- . Taxe foncière sur le non bâti : 27,86%

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 175 088,00 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et charges du personnel communal, les indemnités et cotisations des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie et des chemins communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations aux syndicats auxquelles la commune est adhérente, les participations aux transports scolaires pour les enfants, le remboursement de TVA prescrite, le

reversement de fond à l'Etat (FNGIR) et les intérêts des emprunts à payer ainsi que les amortissements sur certains biens (dépenses d'ordre).

Les dépenses réelles de fonctionnement 2018 représentent **700 760,91** euros auxquelles on rajoute les opérations d'ordre qui correspondent aux amortissements : 11 697,47 € soit un total général de dépenses de fonctionnement de 712 458,38 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

IV. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses d'investissement correspondent à toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Les dépenses réelles d'investissement 2018 représentent **73 730,21** euros

Les investissements réalisés au cours de l'année 2018 sont :

- l'achat d'un connecteur pour le prélèvement à la source pour les salaires/indemnités et déclaration ;
- l'acquisition de nouveaux extincteurs, d'une alarme incendie, de nouveaux boîtiers électriques pour les nouvelles illuminations de Noël, d'un nouveau poteau d'éclairage public, de 4 vidéoprojecteurs (1 pour la mairie et 3 pour l'école), des meubles pour l'école maternelle, un sèche-linge et une machine à laver professionnelle ;
- la fin des travaux du nouveau bâtiment communal (solde de l'architecte et du bureau d'études);
- les relevés topographiques sur la RD 420 pour les futurs travaux d'aménagement et de sécurisation.

Les recettes d'investissement correspondent aux recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme (Taxe d'aménagement), celles via le FCTVA, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment) et les amortissements de certains biens.

Les recettes réelles d'investissement 2018 représentent **96 054,82** euros auxquelles on rajoute les opérations d'ordre qui correspondent aux amortissements : 11 697,47 € soit un total général de recettes d'investissements de 107 752,29 €.

Les subventions que l'on a reçues, étaient d'une part celle de la Région Grand Est pour la partie accueil périscolaire qui a été construite dans un nouveau bâtiment communal qui regroupe aussi le restaurant scolaire et 2 cellules commerciales et d'autre part le solde de la DETR versée par l'Etat pour le même projet.

En 2018, nous n'avons pas remboursé une retenue de garantie à une entreprise car il y avait un problème avec ses prestations.

V. Récapitulation

Résultats :

FONCTIONNEMENT	
Résultats de l'exercice	21 595,81 €
Report de l'excédent 2017	186 314,60 €
Excédent de fonctionnement 2018	207 910,41 €
INVESTISSEMENT	
Résultats de l'exercice	34 022,08 €
Report de l'excédent 2017	545 139,42 €
Excédent de d'investissement 2018	579 161,50 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de 5 700,72 €
- En recettes pour un montant de 0,00 €

Le besoin de la section d'investissement est estimé à NEANT

Principaux ratios : (population légale INSEE 2018 : 1094 hbts)

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 640,55 €/habitant

Produits des impositions directes/population : 160,04 €/habitant

Recettes réelles de fonctionnement/population : 670,98 €/habitant

DGF/population : 138,32 €/habitant

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 41,98 %

Etat de la dette :

La commune a souscrit 3 emprunts auprès d'établissements financiers :

- Un en 2003 auprès du crédit mutuel pour financer l'aménagement des abords de l'école et du parking de la salle des fêtes, au taux de 4% sur 15 ans pour un montant de 150 000,00 € qui s'est terminé au 31/07/2018 ;
- Un en 2008 auprès du crédit agricole des Vosges pour financer la construction du local des services techniques et l'aménagement de certaines rues, au taux de 5.32% sur 20 ans pour un montant 250 000,00 €
- Un en 2016 auprès du crédit mutuel pour financer le nouveau bâtiment communal qui regroupe le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire et 2 cellules commerciales, au taux de 1.35 % sur 20 ans pour un montant de 500 000,00 €

Au 31/12/2018, pour ces 3 emprunts, l'encours de la dette est de 613 126,55 €

La commune a également reçu en 2016 une aide financière sous forme de prêt à taux zéro de la part de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges pour 20 000,00 €, remboursable en 5 annuités, la première en 2017, la seconde en 2018.

DONC l'encours de la dette au 31/12/2018 est de 625 126,55 €

VI. Le budget annexe : l'assainissement en HT

Résultats :

FONCTIONNEMENT	
Résultats de l'exercice	- 6 316,76 €
Report de l'excédent 2017	8 237,75 €
Excédent de fonctionnement 2018	1 920,99 €
INVESTISSEMENT	
Résultats de l'exercice	13 743,02 €
Report de l'excédent 2017	184 854,19 €
Excédent de d'investissement 2018	198 597,21 €

Les dépenses réelles d'exploitation 2018 s'élèvent à 75 187,60 € et concernent notamment tous les frais liés à la station d'épuration (prestations de services de la station d'épuration qui est géré par SUEZ, le traitement des boues, les bilans d'auto surveillance 24h et le remplacement du matériel de la station) auquel s'ajoute le reversement à l'agence de l'eau de la redevance de modernisation des réseaux de collecte que nous encaissons lors des factures annuelles, les charges de frais du personnel mis à disposition par la commune, le remboursement des intérêts de l'emprunt, les ICNE et les titres annulés sur des exercices antérieurs mais aussi les admissions en non valeurs.

A ces dépenses réelles s'ajoutent des dépenses d'ordre qui correspondent aux amortissements des biens.

Le montant total des dépenses d'exploitation pour 2018 est de 111 079,11 €

Les recettes réelles d'exploitation 2018 s'élèvent à 91 357,07 € et correspondent à l'encaissement des factures d'assainissement des abonnés, de la prime pour épuration de l'agence de l'eau et de la subvention du budget communal.

A ces recettes réelles s'ajoutent des recettes d'ordre qui correspondent aux amortissements des subventions.

Le montant total des recettes d'exploitation pour 2018 est de 104 762,35 €

Les dépenses réelles d'investissement 2018 s'élèvent à 8 743,21 € et correspondent au remboursement d'emprunt.

A ces dépenses réelles s'ajoutent des dépenses d'ordre qui correspondent aux amortissements des subventions.

Le montant total des dépenses d'investissement pour 2018 est de 22 148,49 €

Il n'y a pas de de recettes réelles d'investissement 2018, il n'y a que des recettes d'ordre qui correspondent aux amortissements des biens.

Le montant total des recettes d'investissement pour 2018 est de 35 891,51 €

Etat de la dette :

La commune a souscrit un emprunt en 2008 auprès du crédit agricole des Vosges pour financer les travaux d'assainissement rue de la Xavée et rue des Ecoles, au taux de 5.32% sur 20 ans pour un montant 188 000,00 €

L'encours de la dette au 31/12/2018 est de 118 276,69 €

VI. Le budget annexe : la forêt en HT

Résultats :

FONCTIONNEMENT	
Résultats de l'exercice	42 729,00 €
Report de l'excédent 2017	37 915,62 €
Excédent de fonctionnement 2018	80 644,62 €
INVESTISSEMENT	
Résultats de l'exercice	-1 101,49 €
Report du déficit 2017	-12 081,02 €
Déficit de d'investissement 2018	-13 182,51 €

Les dépenses de fonctionnement 2018 s'élèvent à 78 844,71 € et concernent les contrats de prestations de services des bûcherons et des frais de l'ONF pour l'exploitation de la forêt communale, les taxes foncières des forêts que la commune a sur différentes communes, le reversement au budget communal et les frais sur les ventes de bois.

A ces dépenses réelles s'ajoute un virement de 13 185,00 € à la section d'investissement mais qui ne fait pas l'objet d'écritures comptables.

Les recettes de fonctionnement 2018 s'élèvent à 121 573,71 € et correspondent aux ventes de bois aux professionnels, aux affouages aux administrés et aux locations de chasse.

Les dépenses d'investissement 2018 s'élèvent à 13 182,51 € et correspondent aux travaux d'investissement dans la forêt communale.

Les recettes d'investissement 2018 s'élèvent à 12 081,02 € et correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le besoin de financement

A ces recettes réelles s'ajoute un virement de 13 185,00 € de la section de fonctionnement mais qui ne fait pas l'objet d'écritures comptables.

Etat de la dette :

Il n'y a pas de dette en cours sur le budget annexe de la forêt.

Fait à Aydoilles le 03/04/2019

Le Maire d'Aydoilles

Christine SOUVAY

